



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E21857

VALABLE JUSQU'AU 09/12/2026

ÉDITÉ LE

21/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2001

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 03/03/2011
16 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE B 434 142 758

Siret : 434 142 758 00029

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 81 05531

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 020-160306

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 020-160306

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : LA MAITRISE DE VOS FACADES MDF

5 RUE DU BRUYANT
ZI DES SPEYRES
38450 VIF

Téléphone : 04 76 73 06 35

Fax :

Portable :

Site Internet : www.mdf38.com

E-mail : contact@mdf38.com

Responsabilité légale :

GROUPE MDF (511 300 956) / CAMERINO PATRICK DIRECTEUR GÉNÉRAL / VILLA
FRANCOIS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 39

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2121	Ravalement en maçonnerie Mention RGE	26/09/2023
2142	Réparation en maçonnerie et en béton armé Mention RGE	04/12/2025
3423	Imperméabilité des façades (Technicité supérieure) Mention RGE	15/09/2026
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	15/11/2023
6121	Ravalement en peinture Mention RGE	26/09/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	26/09/2023
7132	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité confirmée) Mention RGE	04/12/2025
7133	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité supérieure) Mention RGE	05/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.